



BASSINS



Rapport de la Municipalité Comptes - année 2015 Préavis 03/16

20 mai 2016





BASSINS

Table des matières

Péréquation	page 3
Bilan	page 4
Amortissements 2015	page 7
Administration	page 9
Finances	page 9
Domaines et Bâtiments	page 10
Travaux	page 13
Instruction publique	page 27
Police	page 28
Sécurité sociale	page 29
Services Industriels	page 30
Crédits extrabudgétaires	page 30



BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 23 mai 2016, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2015 en ce qui concerne le bilan et les comptes de fonctionnement.

Le résultat global 2015 fait apparaître un excédent de charges de 362 572.59 CHF à mettre en relation avec un budget déficitaire de 347 547.00 CHF.

Le résultat final de l'année 2015 peut paraître raisonnable. Il ne faut pas se leurrer, nous devons poursuivre les efforts pour rétablir une **situation correcte et équilibrée dans les 2 ans à venir**,

Nous avons émis des craintes au moment du rapport des comptes 2014 et nous pouvons constater que les mesures prises dans un premier temps permettent de tenir les prévisions.

L'analyse de la situation en cours d'année 2015 a permis de lancer les opérations d'assainissement de la situation financière.

L'année 2015 a été difficile d'un point de vue de la trésorerie communale

La vente des actions Romande Energie a permis de tenir le budget prévu.

Pour cette mauvaise année comptable, il a été nécessaire d'analyser les rubriques provoquant des charges importantes.

Nous pouvons sortir les points essentiels suivants qui génèrent une situation difficile.

- Les rentrées fiscales sont en diminution (-1.7% par rapport à 2014 et -12.6% par rapport à 2013)
- Les dépenses de péréquation sont en forte augmentation (+29.4% par rapport à 2014)

La synthèse suivante démontre par têtes de rubrique les états financiers dont nous avons développés chaque ligne avec la commission de gestion.

Péréquation 2015

Nos comptes subissent une augmentation des rubriques liées à la péréquation et autres factures cantonales. Il faut savoir qu'au moment de l'élaboration du budget, nous reprenons les chiffres indiqués par l'Etat.

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges de 104 465.00 CHF par rapport au budget 2015 donné par l'Etat.

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de participation de la commune pour un montant de :

312 271.00 CHF

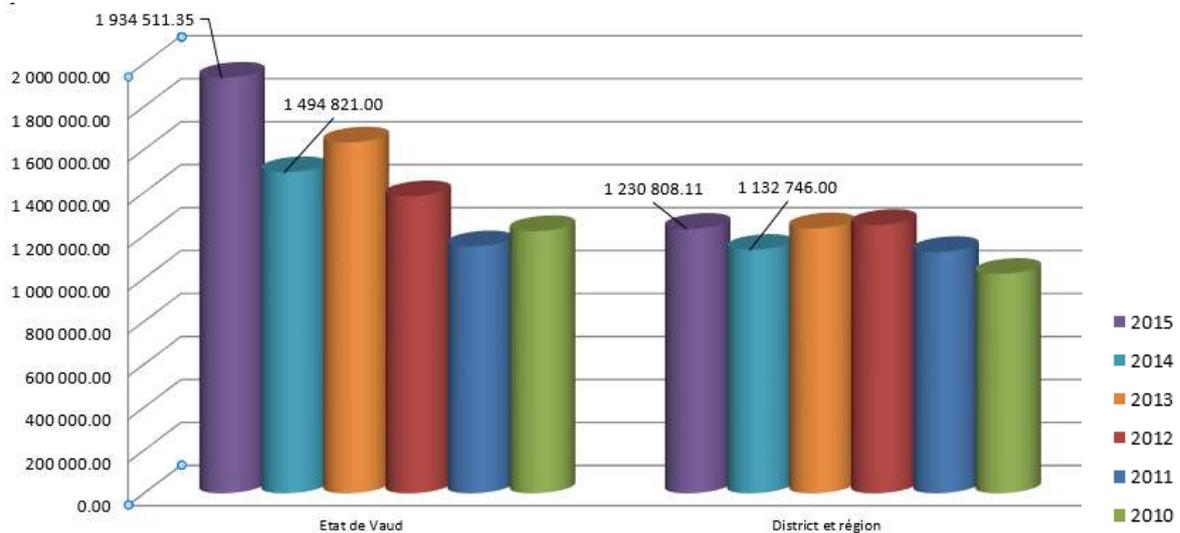
Associations intercommunales

Comme pour l'Etat, le dépassement total des lignes budgétaires se monte à environ 88 000 CHF de plus que le budget planifié.



BASSINS

En résumé, voici une représentation de l'utilisation des **3 931 882.65 CHF** (71 points d'impôts communaux) prélevés pour la commune.



Détail de quelques écritures comptables

Les commentaires par rubrique permettent de mettre en exergue les détails de la comptabilité communale.

Notre volonté consiste à donner une image conforme à la situation réelle en matière de finance de la commune tout en respectant les règles de comptabilité.

Les lois sur la comptabilité des communes a changé certaines règles en matière de mode de financement. Cela s'appelle le principe MCH2.

Les conséquences ne sont pas encore totalement reportées sur les plans comptables des communes. Nous savons pour l'instant que des directives complémentaires vont venir. Les dicastères, dont la notion « pollueur-payeur » peut être appliquée, doivent être modifiés immédiatement. Ce qui complique un peu la situation.



BASSINS

BILAN

Liste des emprunts

Éléments de synthèse	Au : 31.12.2015	Au : 31.12.2014	Au : 31.12.2013	Au : 31.12.2012	Au : 31.12.2011	Au : 31/12/2010	Au : 31/12/2009	Variation 2014-2015
La dette globale est de :	15 937 117.50	16'422'300.00	12'692'650.00	10'700'500.00	9'559'200.00	9'448'267.70	7'665'600.00	-485'182.50

Référence	Affectation	Prêteur	Taux	Année de contraction	Année de résiliation	Montant initial	Montant restant
9221	Dunanche – Siaux réservoir-Collecteur Fontaine	Caisse Intercommunale de Pensions	Fixe 2.4%	2013	2033	380'000.00	380000.00
9221.1	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.10 %	2010	2015	1'200'000.00	1200000.00
9221.12	Collecteur Sorbier – Citerne Montagnes	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux variable (3 %)	2007	sans limite	160'000.00	134400.00
9221.13	Budget	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.65 %	2011	2021	315'000.00	315000.00
9221.14	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.9 %	2014	2014	500'000.00	500000.00
9221.15	Bataille	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 4.15 %	2008	2018	560'000.00	280000.00
9221.16	Pompage	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.95 %	2011	2018	500'000.00	500000.00
9221.17	Diverses reprises – Ilot Cézille – réservoir Plattets-Chaney-Dessous-Accès déchetterie – entretien sylviculture – eau la Trappe – Plattets – Ch. Bataille – JdF II	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 3.6 %	2007	2015	1'731'000.00	1524000.00
9221.18	Chaufferie Piscine	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.05 %	2011	2021	240'000.00	144000.00
9221.19	Rue Pelaz - Stand	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.4 %	2010	2018	132'500.00	132500.00
9221.2	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.8 %	2010	2019	685'000.00	460000.00
9221.2	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.35 %	2011	2018	600'000.00	510000.00
9221.21	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.15 %	2011	2017	600'000.00	510000.00
9221.22	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.5 %	2011	2019	610'000.00	510000.00
9221.23	Télé-Dôle – La Croix	Caisse d'Epargne de Nyon	Taux fixe à 1.5%	2011	2016	215'000.00	43000.00
9221.24	Geny - Fontaine	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.7 %	2012	2022	335'000.00	222500.00
9221.26	JdF II	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2012	2022	490'000.00	445000.00
9221.27	1 ^{ère} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2012	2022	600'000.00	468000.00



BASSINS

9221.28	2 ^{ème} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2014	600'000.00	600000.00
9221.29	3 ^{ème} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.05 %	2013	2014	200'000.00	200000.00
9221.3	4 ^{ème} ATF eau Cézille – Village + trottoir Croix	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.35 %	2013	2023	414'600.00	404850.00
9221.31	1 ^{ère} étape PGEE	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2023	531'000.00	495600.00
9221.32	Facture sociale	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.75 %	2013	2014	600'000.00	600000.00
9221.33	2 ^{ème} étape PGEE	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2023	531'000.00	210000
9221.34	CIP - 1 ^{ère} partie salle de gymnastique	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.8%	2014	2034	983 300.00	949 900.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.85%	2014	2022	540 000.00	520 000.00
9221.36	CIP - 2 ^{ème} partie salle de gymnastique	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.65%	2014	2034	1 000 000.00	989 867.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.7%	2014	2015	500 000.00	500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.7%	2014	2015	500 000.00	500 000.00
9221.39	SUVA - 3 ^{ème} partie salle de gym	SUVA assurance	Taux fixe à 1.94%	2014	2026	1 000 000.00	967 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.9%	2014	2021	130 000.00	125 000.00
9221.7	Collecteur Village	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.75 %	2012	2021	700'000.00	596 500.00
							15 937 117.50

Montant des emprunts avec un cofinancement provenant des conventions scolaires

L'Association Scolaire Intercommunale de l'Esplanade participe au financement des intérêts et des amortissements sur un emprunt total lié au domaine scolaire de **7 084 767.50 CHF**.

31.12.2014	Amort.	31,12,2015
7 334 300.00	249 532.50	7 084 767.50

Les amortissements sont définis par les statuts.

Il ne faut pas oublier que la commune de Bassins avait placé un fonds de 795 000 CHF dans la construction scolaire dont le groupement scolaire bénéficie.

Cela représente une dette pour Bassins de 5 367.25 CHF par habitant.

Montant des emprunts pour le contribuable de Bassins

De longues discussions ont été faites, pendant le dernier trimestre 2015, au sujet de la dette de la commune de Bassins.

Nous ne désirons pas reprendre ce débat stérile.

Le meilleur moyen de ne pas avoir de dettes consiste à ne rien faire.



BASSINS

Nous avons déjà testé cette méthode dans les années 1990-2000. Nous avons constaté que cela coûtait plus cher à la commune de laisser toutes les autres communes investir et nous de les regarder. A cette époque le taux d'imposition était à 85 et aucun amortissement s'effectuait !

Le montant total des emprunts à charge **uniquement** des contribuables de Bassins s'élève à **8 852 350.00 CHF**. La dette par habitant est de 6 706.33 CHF.

Une partie de ces emprunts doivent être financés par le produit des taxes d'eaux usées et de l'eau sous pression. Les lois changent plus vite que les règlements d'application des lois et des réponses des tribunaux administratifs. En fin de compte, il faut bien trouver une solution pour s'acquitter de ces charges et les payer.

Amortissements

Des amortissements ont été réalisés pour un montant de **485 182.50** à la place de 392'529.10 CHF en 2014.

2015 AMORTISSEMENTS

No.compte	Lntitulé		31.12.2014	Amort.	31.12.2015
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	CHF	137 600.00	3 200.00	134 400.00
9221.15	BCV La Bataille	CHF	315 000.00	35 000.00	280 000.00
9221.17	BCV emprunt divers	CHF	1 547 000.00	23 000.00	1 524 000.00
9221.18	Caisse d'Epargne de Nyon - chaufferie piscine	CHF	168 000.00	24 000.00	144 000.00
9221.2	BCV - collège JDF	CHF	505 000.00	45 000.00	460 000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	530 000.00	20 000.00	510 000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	530 000.00	20 000.00	510 000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	CHF	540 000.00	30 000.00	510 000.00
9221.23	Caisse Epargne de Nyon - Télé-Dole et Croix	CHF	86 000.00	43 000.00	43 000.00
9221.24	BCV - Le Geny et Fontaines	CHF	252 500.00	30 000.00	222 500.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	CHF	460 000.00	15 000.00	445 000.00
9221.27	BCV - 1ere ATF conduite Cézille-Bassins	CHF	512 000.00	44 000.00	468 000.00
9221.3	BCV - 4eme ATF conduite + trottoir Croix	CHF	408 100.00	3 250.00	404 850.00
9221.31	BCV - 1ere étape travaux PGEE	CHF	513 300.00	17 700.00	495 600.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	CHF	217 500.00	7 500.00	210 000.00
9221.34	CIP - 1ere partie salle de gymnastique	CHF	983 300.00	33 400.00	949 900.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	CHF	540 000.00	20 000.00	520 000.00
9221.36	CIP - 2eme partie salle de gymnastique	CHF	1 000 000.00	10 132.50	989 867.50
9221.39	SUVA - 3eme partie salle de gym	CHF	1 000 000.00	33 000.00	967 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	CHF	130 000.00	5 000.00	125 000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	CHF	619 500.00	23 000.00	596 500.00
			16 422 300.00	485 182.50	15 937 117.50

Commentaires des lignes du bilan

A la lecture du bilan, nous pouvons commenter les points suivants :

9102.2	Cette écriture est en relation avec les opérations de l'AGFORS et le passage de contrat de prestation à bail à ferme.
9102.3	Cette écriture est en relation avec les opérations de vente des actions Romande Energie.



BASSINS

9112 à 9112.2	La situation n'a pas évolué par rapport à 2013 et 2014. Cette situation ne se règle pas naturellement en fonction des différents règlements encaissés au cours du premier trimestre de l'année 2016.
9120.3	Suite à l'activation du compte ruisseau et cuisine (décisions du Conseil Communal) une partie est en cours de règlement.
9129	Le marché du bois a connu une année difficile. La valeur au m ³ de bois a baissé. Une augmentation du volume de bois se traduit par une augmentation du stock. Une mise à jour de l'évaluation est faite au plus du passage contrat – bail y compris la TVA.
9141.016	Les opérations de transfert de la chaufferie piscine sont terminées.
9143.01	Les opérations liées à la création de la cuisine UAPE sont en cours de réalisation.
9145	Les opérations liées au changement de mode contractuel de la forêt se traduit par une réadaptation de l'actif.
9180	La situation financière de la déchetterie est compliquée. Les impôts ne peuvent pas couvrir le déficit de la rubrique. Il sera nécessaire de retrouver un équilibre sur les années à suivre en limitant les dépenses pour rattraper ce montant. Des mesures drastiques ont été prises en 2015. Nous nous trouvons dans une situation kafkaïenne. Les recours sont toujours en cours car une séance de présentation des comptes selon MCH2 a été faite en mars 2016 seulement. Un exposé complet peut être demandé en complément afin de comprendre les enjeux de cette rubrique.
9209.4	La TVA doit être perçue sur les rubriques social. Le montant limite est atteint.
9221	Il n'y a pas de nouveaux emprunts en 2015. Nous sommes en fin de législature. Il faut mettre en avant le plan de législature pour expliquer que nous sommes arrivés au terme des investissements lourds pour la commune.
9259	La situation est très inconfortable est provient d'une défalcation d'impôts accordée par l'Etat sur les personnes morales. Ce cas datait de 2004 puis 2009 et s'est clos en octobre 2015. Les effets sur la péréquation sont très amusants.
9280.4	Le fonds est destiné à récompenser les élèves de classes terminales ayant effectué un travail de recherche de place d'apprentissage de très bonne qualité. Des élèves avaient fait le même effort pour chercher une place d'apprentissage et ont été classé ex-aequo engendrant une double récompense.
9281.2	Le fonds de réserve « arbres-habitats » a été réadapté en fonction des règles établies et de l'avenir de notre collaboration avec l'AGFORS et le bail à ferme.

Comptes 2015

Toutes les lignes ont été commentées en commission de gestion. Nous vous présentons les explications au sujet des lignes de dépassement budgétaires pour expliquer les chiffres spécifiques des rubriques. Sur ces lignes de dépassement, il y a 2 rubriques dont le dépassement est supérieur à la limite fixée par le Conseil Communal de 30'000 CHF. Des informations ont été données au Conseil Communal en cours d'année.



BASSINS

1 Administration

Les comptes des rubriques 10, 11 et 12 n'amènent pas de commentaire. Nous sommes dans la cible des limites budgétaires prévues.

Malgré les licenciements pour raisons économiques, le budget de la rubrique 13 n'a pas été atteint. Nous avons dû prendre à notre charge 1 mois de plus des personnes mise en congé pour différents motifs indépendants de notre volonté mais liés aux procédures légales en cas de licenciements.

La rubrique 14 voit un dépassement important et annoncé au Conseil communal par les faits suivants :

Impossibilité de rompre le contrat Rail-Bus pour 2015

5 dossiers avec avocats contre des décisions municipales.

Les esprits chagrins diront que c'est à cause de la Municipalité que nous avons ces surcoûts. Qu'ils se détrompent. Trois dossiers ont vu la position de la Municipalité confirmée et 2 dossiers sont toujours en cours.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
1	ADMINISTRATION GENERALE	1 011 425.88	381 991.42	881 700.00	398 500.00	129 725.88	-16 508.58
10	Autorités	79 986.85	0.00	82 900.00	0.00	-3.5%	
11	Administration	285.00	0.00	400.00	0.00	-28.8%	
12	Service de l'économat	47 623.05	0.00	60 800.00	0.00	-21.7%	
13	Service du personnel, assur.	538 377.90	344 000.00	523 500.00	359 000.00	2.8%	-4.2%
14	Service des intérêts généraux	329 441.13	27 336.92	199 500.00	24 500.00	65.1%	11.6%
16	Tourisme	15 711.95	10 654.50	14 600.00	15 000.00	7.6%	-29.0%

Pour une lecture détaillée des lignes, nous vous proposons d'aller aux rubriques :

13.301	Salaires	Avec explications au Conseil
14.318.05	Frais de notaire, avocats	Avec informations au Conseil
14.351.1	Participation transports régionaux	Avec informations au Conseil

2 Finances

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
2	FINANCES	752 903.40	4 810 287.00	579 613.00	4 355 500.00	173 290.40	454 787.00
20	Comptabilité gén, caisse, cont	933.50	0.00	1 600.00	0.00	-0.42	
21	Impôts	124 614.12	4 056 496.77	50 000.00	4 355 000.00	1.49	-0.07
22	Service financier	627 355.78	753 790.23	528 013.00	500.00	0.19	1 506.58



BASSINS

La rentrée fiscale est en dessous de la prévision communale basée sur les informations de la commission d'impôts.

Comment imaginer que la commission cantonale va accorder une défalcation ou des défalcatons pour un écart de 142'000 CHF à la ligne 21.401.

De plus, ce n'est pas une défalcation au sens propre du terme. C'est simplement une restitution de la commune d'une somme qu'elle a encaissée de 2004 à 2009. Personne ne peut imaginer les effets que cela peut avoir sur notre trésorerie.

Ce qui est encore plus surprenant c'est que nous avons la ligne 21.329.1 qui nous facture 29'946.87 CHF de défalcation alors que le budget est indiqué par l'Etat. Vous comprendrez notre irritation lorsque nous sommes pris à parti pour des questions financières.

Pour ce qui est des autres rubriques, il est difficile de connaître les estimations en cours d'année. Nous avons une mauvaise connaissance de notre tissu contribuable. Il faudra y remédier.

- 21.329.1 Ce montant nous est donné par le canton. La commune n'a accordé aucune remise d'impôts. Ce sont des décisions uniquement cantonales et nous notons une baisse importante de cette rubrique.

3 Domaines et bâtiments

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1 345 391.59	719 851.00	1 269 584.00	817 370.00	75 807.59	-97 519.00
31	Terrain	33 904.55	47 043.00	33 040.00	46 824.00	0.03	0.00
32	Forêts	991 505.41	601 031.00	906 499.00	697 354.00	0.09	-0.14
321	Pâturages et chalets	135 848.35	76 629.00	123 185.00	77 275.00	0.10	-0.01
35	Bâtiments communaux	319 981.53	71 777.00	330 045.00	73 192.00	-0.03	-0.02

Nous rencontrons des difficultés avec la gestion de la partie communale des frais forestiers de Bassins. La problématique du chauffage à distance existe mais ne peut être supprimée par gain de paix avec nos contradicteurs.

Les lois ont fait que le chauffage à distance doit être utilisé. Nous ne sommes pas au terme des raccordements potentiels du réseau. Actuellement il y a un manque de connexions pour les terrains des colonies et de la Trappe. Il est évident que le dimensionnement de notre installation prévoyait la totalité. Alors il faut un peu de patience et espérer que les projets de la Ville de Genève avec la commune et des privés aboutissent dans l'intérêt de tous.

Quelques commentaires :

Nous pouvons remarquer l'exercice « forêt AGFORS » est équilibré. Pour la péréquation, nous tenons compte des frais communaux pour la déclaration des charges du point thématique forestier.



BASSINS

Nos remerciements sont à adresser à notre garde forestier pour son excellent travail et ses compétences en ayant accepté d'entrer au comité du PNRJV pour apporter la vision forestière à cette structure.

321 Pâturages et chalets

Autre point de misère, c'est l'entretien des alpages. Lorsque nous entendons et lisons dans la presse que la commune laisse aller l'entretien de son patrimoine. Permettez-nous d'être surpris. Comment expliquez-vous qu'un propriétaire encaisse le montant des loyers, les réinvestit et ajoute la somme de 59'219.35 CHF pour ses locataires.

Certes il y avait des mesures d'urgence mais tout de même cela ne représente pas plus de 15'000 CHF.

Un article de presse relate la vision communale.

L'agritourisme au secours des chalets d'alpage

Bassins

De nombreuses communes peinent à financer l'entretien des alpages. Bassins mise sur des aides liées au tourisme.

«Nous n'avons pas les moyens d'entretenir et de rénover nos chalets d'alpage, regrette Didier Lohri, syndic de Bassins. C'est pourquoi notre Commune participe au Projet de développement régional agricole (PDRA) Agritourisme sur les alpages, qui nous permettra d'obtenir une aide financière substantielle du Canton et de la Confédération.»

Ce programme inédit englobe une dizaine d'alpages du Parc Jura vaudois appartenant à huit communes et à un privé. Pour Bassins, il ne concerne que la Bassine, lieu de production de gruyère, et les Pralets, buvette et gîte d'étape sur le parcours qui relie la Givrine au Marchairuz. «Tout ne sera pas réglé avec cette aide, car il nous faudrait 4,5 millions pour l'ensemble de nos alpages, précise le syndic. Mais on pourra déjà s'attaquer à la rénovation la plus lourde, évaluée à 1 million pour la Bassine.»

Impatience

La Commune de Bassins s'est engagée dans ce PDRA en 2009, peu après le lancement par la Confédération de ce nouvel instrument de politique agricole. Sur place, à 1261 mètres d'altitude, Maurice Treboux, qui va terminer sa 25e saison à la Bassine en tant qu'amodiatrice, montre quelques signes d'impatience. «Le bâtiment est vétuste et n'est plus entretenu depuis qu'on a décidé de se lancer dans une rénovation lourde. Le toit et l'enveloppe du bâtiment nécessitent des travaux importants, tout comme la laiterie. Et il faudrait un logement décent pour le fromager. Le temps passe. C'est long.»

Selon Jean-Christophe Fallet, chef de projet Alpage et Agriculture au sein du Parc Jura vaudois (qui porte le PDRA en collaboration avec les propriétaires des alpages), le dossier avance pourtant bien: «Début août, la Confédération a accepté un taux de financement que nous jugeons positif. Attention: il ne s'agit pas encore de l'argent pour payer les travaux mais pour élaborer les études et les avant-projets. C'est la dernière étape avant la réalisation.»



BASSINS

Concrètement, il s'agit désormais de déterminer à quel endroit précis et de quelle manière développer un gîte, une table d'hôte, un local de vente, un chemin didactique, une buvette ou la fabrication de fromage avec visites des lieux... Puis de faire des devis sur la base desquels la subvention pourra être estimée.

«Il est important de créer des synergies complémentaires entre les différents chalets», relève Jean-Christophe Fallet. Par exemple, sur la commune de Bassins, la Bassine envisage de moderniser ses outils de production de gruyère AOC et d'aménager un accueil des touristes digne de ce nom, tandis que le chalet des Pralets, qui a déjà une buvette et des lits, pourrait améliorer ces équipements.

Une subvention bienvenue

Jean-Christophe Fallet est convaincu que cette région possède un magnifique potentiel, tant à la combe des Amburnex que sur les crêtes du Jura. «La présence des touristes va croître, c'est certain. L'agritourisme amènera une plus-value économique. C'est d'ailleurs une condition pour obtenir des subventions dans le cadre du PDRA. Le projet doit être viable, créer de l'emploi et, si possible, des bénéfices.»

Cet enthousiasme est plus modéré chez Maurice Treboux. «Au meilleur de la saison, on encaisse en moyenne 50 francs par jour avec la vente de fromage et de yogourts. On est sur un axe de cyclotourisme, mais quel cycliste va emporter du gruyère avec lui? On peut améliorer l'accueil, mais sans faire de folies, sinon l'investissement ne sera pas rentable, même à moyen terme. Ne vaudrait-il pas mieux réaliser une grande cave à fromages près d'un axe routier?»

L'avenir le dira. En attendant, le syndic de Bassins reste convaincu que cette subvention, même s'il faut du temps pour l'obtenir, sera bienvenue. «Avec l'état de nos finances, je n'oserais pas demander un crédit de 4,5 millions au Conseil communal pour nos alpages. Avec une aide concrète du Canton et de la Confédération, ce type de demande sera reçu différemment.»

(24 heures)

(Créé: 30.08.2015, 14h03)

Pour une lecture détaillée des lignes, nous vous avons commenté les rubriques :

321.314	Entretien des chalets	Sans information au Conseil délai
	Suite au nouveau bail, mise en ordre du pâturage et du chalet avec des accords financiers permettant de résoudre	Sans information au Conseil
321.314.4	des problèmes	

35 Bâtiments



BASSINS

Les intérêts de la cuisine UAPE ont été activés. Les travaux étaient en cours au 31.12.2015 mais la cuisine n'était pas opérationnelle. Des informations ont été données concernant les difficultés rencontrées lors de ces transformations. Les comptes 2016 expliqueront cette situation.

La salle de gymnastique est opérationnelle et a été inaugurée avec une faible participation villageoise.

Nous remercions les donateurs qui ont soutenu cette manifestation sans grever les budgets communaux.

Nous ne savons si la population se rend compte de l'effort qui a été fait. Nous resterons toujours sur un ressenti que cette salle aurait pu attendre la création des logements avant de voir le jour. Mais que voulez-vous pour démontrer que nous ne mentons pas on est parfois obligé de réaliser les objets dans le mauvais ordre. Là encore, devant les oppositions nous n'avions pas le choix.

Il n'y a pas d'autres commentaires à apporter à cette rubrique 35.

4 Travaux

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
4	TRAVAUX	972 438.01	488 473.85	830 335.00	284 800.00	149 466.33	203 673.85
42	Service de l'urbanisme	79 403.60	0.00	80 000.00	0.00	-0.01	
43	Routes	299 280.66	8 024.00	259 120.00	0.00	0.15	
44	Parcs, promenades, cimetières	34 838.45	9 700.00	39 000.00	0.00	-0.11	
45	Ordures ménagères et décharge	313 937.82	286 579.15	208 550.00	84 800.00	0.51	2.38
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	244 670.52	184 170.70	243 665.00	200 000.00	0.00	-0.08

42 Service de l'urbanisme

Le Plan Général d'Aménagement est au centre du travail de la Municipalité et de la commission d'urbanisme. Les travaux ont abouti à l'élaboration du plan directeur communal et du règlement des constructions. Les différentes étapes ont été respectées avec le Canton. Nous entamons la dernière phase.

43 Routes

Il n'y a pas eu de travaux exceptionnels durant l'année 2015 mis à part l'entretien courant.

Le déneigement coûte excessivement cher. Les contrats ont été revus mais le niveau d'exigence des citoyens est toujours plus grand. Il faudra réfléchir aux mesures à prendre en 2016 pour diminuer ces frais même si nous sommes tributaires de la météo. Une piste suivre les mesures de l'Etat avec nos 155 points d'impôts ! pas de déneigement de 22h à 6h.

45 Ordures ménagères

Les statistiques 2015 confirment que les Bachenards trient toujours aussi bien leurs détritres. Nous serions tentés de dire que le tri extrême s'effectue puisque des déchets taxés sont placés dans les déchets non taxés.



BASSINS

Le système, mis en place pour respecter la loi fédérale puis cantonale en matière de déchets, peut certes être soumis à quelques remarques mais le comportement des citoyens est parfois étonnant.

Le tableau ci-dessous donne les quantités de déchets récoltées.

	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures	178.73	181.18	56.11	84.20	90.49
Huiles	1.20	2.66	0.60	0.40	0.93
Encombrants	66.50	81.40	60.78	40.78	24.10
Papiers	63.49	68.39	52.74	55.70	55.70
Cartons	14.05	18.42	14.95	30.56	33.47
Verres	56.95	62.00	58.42	58.43	56.12
Textiles	6.38	6.50	6.90	7.00	7.00
Compost	183.70	201.20	244.26	105.00	114.40
Fer	23.80	18.50	8.03	6.74	19.67
Plastiques			8.14	31.75	20.31
Bois usagé	92.03	106.57	64.31	63.98	50.78
Inertes (en m3)			76.00	42.00	0.00
Total	594.80	640.25	575.24	484.54	472.97
Coût	208 536	229 434	213 528	222 943	321 608
Rentrée	86 719	99 720	75 335	84 618	286 579
Déficit (hors Nyon)	121 817	129 714	138 193	138 325	35 029
Arriérés Nyon					
Déficit	121 817	129 714	138 193	138 325	35 029
Pourcentaxe	0.42	0.43	0.35	0.38	0.89

informatif

Un rapport a été fait pour expliquer la problématique du mode de financement des déchets.

Equilibrer les comptes de la déchetterie

Avec un déficit 2014 de 140'000 Fr. (hors rattrapage exceptionnel), les revenus des taxes au poids et de la taxe forfaitaire ne permettent pas de financer les charges d'élimination des déchets urbains comme exigé par la loi cantonale et fédérale. En conséquence, la fiduciaire en charge de la révision des comptes, refuse d'approuver les comptes 2014 lors de la clôture et demande la mise en place de mesures extraordinaires.

En mai 2015, pour respecter ses obligations vis-à-vis des lois supérieures et combler le déficit de la déchetterie, la Municipalité décide de facturer une taxe de 100.- par adulte et 50.- par enfant. Sur cette nouvelle base, les comptes 2014 sont approuvés par la fiduciaire et le Conseil.

Par la suite, environ 70 personnes ont fait recours contre cette taxe. La commission est convoquée en Janvier 2016 pour se prononcer sur ces recours.

L'objectif du rapport est de fournir des éclaircissements complémentaires à la commission.

Cadre légal supérieur

Note : les textes de lois, les textes en italique et en bleu sont des citations du document cantonal : « Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité - Notice explicative à l'intention des communes vaudoises – février 2015 »



BASSINS

Le cadre légal supérieur a évolué ces dernières années pour introduire le concept du Pollueur-Payeur comme instrument financier central face aux défis des déchets. Celui-ci fixe des objectifs financiers concrets par le biais des lois fédérales et cantonales.

La règle fondamentale régissant le financement de la gestion des déchets en Suisse est le principe de causalité inscrit à l'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (ci-après : LPE) :

Art. 2 PRINCIPE DE CAUSALITÉ

Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais.

Art. 32 PRINCIPE

¹ Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination; font exception les déchets pour lesquels le Conseil fédéral prévoit des dispositions particulières.

Art. 32a FINANCEMENT DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS URBAINS

¹ Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains, pour autant que celle-ci leur soit confiée, soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets. Le montant des taxes est fixé en particulier en fonction:

- a. du type et de la quantité de déchets remis;
- b. des coûts de construction, d'exploitation et d'entretien des installations d'élimination des déchets;
- c. des amortissements nécessaires pour maintenir la valeur du capital de ces installations;
- d. des intérêts;
- e. des investissements prévus pour l'entretien, l'assainissement et le remplacement de ces installations, pour leur adaptation à des exigences légales ou pour des améliorations relatives à leur exploitation.

² Si l'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité devait compromettre l'élimination des déchets urbains selon les principes de la protection de l'environnement, d'autres modes de financement peuvent être introduits.

³ Les détenteurs d'installations d'élimination des déchets constituent les provisions nécessaires.

⁴ Les bases de calcul qui servent à fixer le montant des taxes sont accessibles au public.

La loi vaudoise sur la gestion des déchets (ci-après : LGD) précise les modalités de mise en oeuvre de ces dispositions :



BASSINS

Art. 30 PRINCIPLE

¹ Le coût de l'élimination des déchets est supporté par leur détenteur, conformément au droit fédéral.

Art. 30a TAXES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS URBAINS

¹ Les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.

² Le 40 % de ces coûts, au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains.

³ Les communes prévoient des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles.

⁴ Le département en charge peut accorder des dérogations aux communes qui ne peuvent atteindre les objectifs de l'alinéa 2 à cause d'une forte variation saisonnière de la population.

*Cette disposition ne prévoit pas de cas particulier, ce qui implique que le revenu des taxes doit couvrir **entièrement et exactement l'ensemble des coûts** de l'élimination des déchets urbains. Par coûts, on entend l'ensemble des coûts liés aux déchets urbains (et pas uniquement les frais de traitement ou de transport), à savoir aussi : administration, amortissement, intérêt, réserves, etc.*

*Comme le souligne l'arrêt du TF concernant le règlement sur la gestion des déchets de Romanel-sur-Lausanne, **il est contraire au droit fédéral de financer l'élimination des déchets urbains au moyen de l'impôt général.***

*Le revenu des recettes fiscales ne peut donc être utilisé que pour financer l'élimination de déchets d'une autre nature, comme les **déchets spéciaux ménagers** et les déchets de voirie, de même que ceux dont le détenteur ne peut pas être identifié (**déchets « orphelins »**).*

*L'application de ce principe à titre d'exemple aux comptes de quelques communes vaudoises fait apparaître que la part à financer par l'impôt, car imputable aux déchets non urbains, ne dépasse dans la pratique guère **3 à 5 % de l'ensemble des coûts**. Elle se situe ainsi bien en dessous du taux de 30 % encore parfois évoqué.*

Exercice et comptes 2014

Avec un déficit de 140'000.- sur la rubrique comptable relative à la déchetterie, la fiduciaire refuse d'approuver les comptes 2014 et demande la mise en oeuvre de mesures extraordinaires.



BASSINS

		Comptes 2014	
		charges	revenus
45	Ordures ménagères et décharge	222'942.60	193'617.55
45.301	Prestations salariales	32'425.50	
45.308	Formation et cotisations	639.25	
45.311	Entretien conteneurs et divers	10'784.10	
45.314	Mise en ordre de la déchetterie	14'845.70	
45.318	Assurance incendie hangar	62.60	
45.318.02	Déchets encombrants	33'160.05	
45.318.09	Déchets carnés	2'146.10	
45.318.11	Déchets compostables	33'684.80	
45.318.12	Déchets inertes	8'388.00	
45.318.21	Papier et carton	7'654.00	
45.318.31	Verre	3'912.45	
45.318.43	Pneus	137.20	
45.318.69	Toutes huiles usées	39.60	
45.319.1	Réduction sur impôt préalable	15'984.00	
45.322	Intérêts contrôle d'accès déchetterie	1'134.60	
45.331.2	Amortissement contrôle accès déchetterie	2'900.00	
45.352.1	Ordures ménagères (SADEC)	49'520.65	
45.352.2	Participation frais SADEC	5'324.00	
45.352.3	Reprise provision couverture déficit		
45.434.1	Taxes déchets carnés		853.70
45.434.11	Recettes taxes habitants forfaitaires		23'435.15
45.434.12	Recettes taxes entreprises forfaitaires		3'902.95
45.434.2	Taxes récupération décharge		48'994.85
45.434.31	récupération papiers, ferraille		3'767.05
45.435	Vente de verre cassé		3'468.85
45.436	Indemnité de tiers		195.00
45.465	Provision couverture déficit		109'000.00

Cause du déficit

La cause principale du déficit réside dans le changement de comportement des usagers suite à l'introduction de la taxe au poids. Le tonnage des ordures ménagères a diminué de 181 à 83 tonnes entre 2012 et 2014 ; avec une base de taxation au poids règlementaire de 0.85 par Kilo d'OM, on déduit l'ampleur de l'impact financier.

Une cause secondaire est le manque de revenu associé aux déchets non équitablement répartis entre la population : bois, encombrant, plastique, compost et ferraille. Ces déchets doivent trouver une source de financement pour eux-mêmes comme cela se pratique dans d'autres régions (voir section des mesures).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures	175.00	165.30	178.73	181.18	56.11	83.88
Coût	206407.75	199378.00	208535.70	229434.30	213527.85	222942.60
Rentrée	91464.20	96150.45	86718.80	99720.05	75335.30	193617.55
	114943.55	103227.55	121816.90	129714.25	138192.55	29325.05
Population	1115	1134	1209	1233	1301	1318

Ce changement drastique de comportement démontre aussi à quel point la taxation au poids (versus au sac) impacte les esprits et induit des comportements écologiques en phase avec la volonté du législateur. De tels changements n'ont pas été observés à l'échelle cantonale et Bassins fait figure d'exception.



BASSINS

district, Vaud, 2013

District	ordures ménagères kg par hab. (t)
Canton	169
Aigle	239
Broye-Vully	153
Gros-de-Vaud	110
Jura-Nord vaudois	127
dont La Vallée	112
Lausanne	178
Lavaux-Oron	209
Morges	118
Nyon	149
Ouest lausannois	124
Riviera-Pays-d'Enhaut	273
dont Pays-d'Enhaut	182

Source SCRIS

Ces changements de comportement restent difficiles à anticiper dans leur ampleur. Il faut prendre en compte l'effet de retard : entre une dépose de déchet à la déchetterie, le ramassage, la facturation du prestataire, l'enregistrement dans les comptes et la vérification des comptes, plus de 6 mois s'écoulent. Cela explique la difficulté de mettre en place des mesures financières exactes de manière anticipée. Seule une adaptation continue sur plusieurs années permettra de stabiliser la situation.

Il est aussi à noter que la cause du déficit n'est pas liée à une augmentation des coûts de la déchetterie. Ramener au nombre d'habitants, les charges de la déchetterie sont mêmes en baisse. Et ce malgré les investissements nécessaires pour les infrastructures relatives à la mise en oeuvre de la taxation au poids.

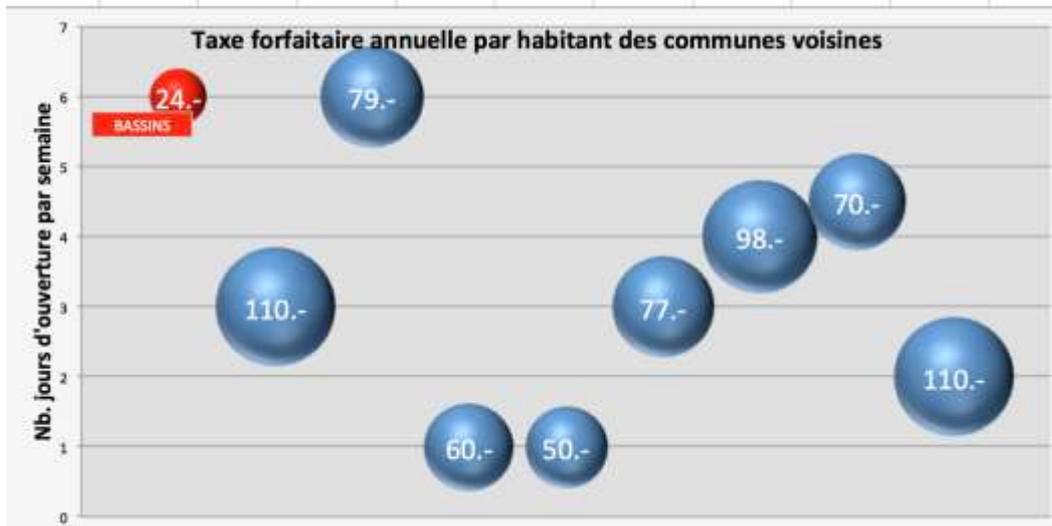
Si l'on compare avec des communes voisines, on constate que celles-ci appliquent des taxes de base élevées.

La problématique globale fait aussi l'objet de divers articles dans la presse. Voir les exemples à l'annexe A.

Analyse déc. 2015	Taxe Forfaitaire	Nb Jours	Taxe Eq.
Bassins	24.-	6	24
Arzier	Pour 4 personnes : 2.8 EM (1 EM = 110.- chf) soit 308.- Chf	3	110
Begnins	70.- par adulte	6	79
Vich	60.- par habitant (30.- enfants)	1	60
Marchissy	50.- par habitants	1	50
Le Chenit	130.-/ménage + 25.- par habitant adulte	3	77
St-Cergues	98.-/habitant adulte	4	98
Gland	70.- HT par habitant adulte	4.5	70
Genolier	Pour 4 personnes : 2.8 EM (1 EM = 110.- chf) soit 308.- Chf (tarif 2013)	2	110



BASSINS



Rattrapage financier 2014

La loi cantonale interdisant à la fois de recourir à l'impôt pour financer le déficit de la déchetterie et obligeant de couvrir l'intégralité des charges par le biais des taxes sur les déchets, le seul moyen financier à disposition de la Municipalité est de couvrir le déficit au moyen d'une taxe.

La Municipalité a toutefois tenté, dans un but d'apaisement, de proposer par le biais du préavis 5/15 de financer le déficit par la cession d'actions de la Romande Energie. Ce préavis a été refusé par la commission et retiré par la Municipalité de l'ordre du jour de la séance du Conseil

PREAVIS 4/2015, RELATIF À UNE DEMANDE DE VENTE D'ACTION DE LA ROMANDE ENERGIE

Report de la Commission des finances

Dates de séances : 31.08.2015 et 09.09.2015

Municipaux présents le 31.08.2015 : M. Didier Lohri, Syedie, Mme Patricia Rama et M. Marc Mazzariol, Municipaux

Membres de la Commission présents : Mmes Sylvie Eiben, Herlinda Eimer, Anne Treboux, MM Antoine Briachetti, André Dunand, Laurent Renevier, Bernard Treboux

Après avoir entendu M. Mazzariol, municipal en charge de la déchetterie, la commission des finances félicite M. Mazzariol pour son excellent travail accompli et son engagement dans la nouvelle gestion de la déchetterie et espère ainsi que les comptes seront à l'avenir équilibrés.

A l'unanimité, la commission des finances après avoir étudié le dossier, refuse le préavis municipal relatif à une demande de vente d'action de la Romande Energie.

Bassins, le 13.09.2015

Anne Treboux

Sylvie Eiben

Herlinda Eimer

Antoine Briachetti

André Dunand

Laurent Renevier

Etant donné que le seul moyen financier possible pour couvrir le déficit est une taxation, il reste à déterminer la clé de répartition entre les habitants. Etant donné qu'il n'y a aucun moyen de définir une clé de répartition à posteriori qui reflèterait équitablement le principe de causalité sur l'ensemble des déchets, la Municipalité a



BASSINS

considéré que la meilleure répartition possible restait le partage au nombre d'habitant – les enfants étant taxés moitié moins selon le principe de la taxe forfaitaire.

Certains opposants argumentent qu'une telle taxation diminuerait la part de financement causal au-dessous de la barre des 40% définis par la loi. Même si le calcul est juste, la loi oblige aussi et avant tout que les taxes couvrent les charges de la déchetterie. Le fait de ne pas atteindre l'objectif des 40% - en période de transition - ne doit pas dispenser de l'obligation de couvrir les charges.

Il convient aussi de rappeler que le montant demandé à la population par ce biais correspond à des charges réelles. Charges qui au regard des années précédentes n'ont rien d'inhabituelles. La seule difficulté émane uniquement du modèle de calcul qui ne produit pas le montant projeté du fait d'un changement des usages. Le tonnage des OM n'ayant pas disparu, les charges ont été transférées sur d'autres déchets pour lesquels aucune taxe causale n'étaient perçues en 2014.

La base réglementaire invoquée pour ordonner la taxation est l'interprétation de l'article 12 alinéa 3-1 du règlement communal. Comme le fait remarquer certains recourants, cet article concerne des « prestations particulières » et son invocation pour une taxation forfaitaire par personne peut être sujette à interprétation. Ce point étant dit, il relève plus de la forme juridique que du fond, puisque, in fine, la taxe est le seul moyen autorisé, que la couverture du déficit est obligatoire et que la finalité du modèle exprimé par le règlement dans son ensemble est bien la couverture des charges.

Maintenant, il serait aussi envisageable de modifier le règlement communal dans le but d'inclure une disposition plus explicite. Une fois le règlement accepté par le Conseil, il faudrait rembourser tous les habitants, porter le déficit sur les comptes de l'année courante et taxer la population selon la nouvelle disposition réglementaire. In fine, cela reviendrait au même financièrement.

Etant donné ce qui précède, la Municipalité a opté de solutionner la situation 2014 par le biais d'un rattrapage spécial en interprétant l'article 12-3 du règlement.

1 Taxe au poids :

¹La taxe au poids est fixée à :

- Maximum 110 centimes par kg de déchets destinés à l'incinération, TVA non comprise

2 Taxes forfaitaires

¹Les taxes forfaitaires sont fixées à :

- 24 francs par an (TVA non comprise) au maximum par habitant de plus de 20 ans,
- 4 francs par an (TVA non comprise) au maximum par habitant de moins de 20 ans,
- 24 francs par an (TVA non comprise) au maximum par employé et par entreprise au 30 juin de l'année civile.

²Pour les résidences secondaires, il est perçu du propriétaire une taxe forfaitaire, correspondant à 2 habitants de plus de 20 ans et 2 habitants de moins de 20 ans, en francs par an (TVA non comprise). Les résidences secondaires sont également soumises à l'article 12 alinéa 1.

³La situation familiale au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la commune, est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours.

⁴En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis.



BASSINS

3 Taxes spéciales

¹ La Commune peut percevoir d'autres taxes causales pour des prestations particulières liées à la gestion des déchets, en fonction des frais occasionnés.

² La Municipalité précise dans la directive communale les prestations particulières qui sont soumises à des taxes spéciales, ainsi que le montant maximum de ces taxes.

Mesures à moyen terme

Diverses mesures ont été mises en oeuvre et d'autres sont encore à l'étude pour pérenniser la situation :

- Facturation des déchets problématiques (encombrant, bois, ferraille, compost)
- Plastique aux OM
- Rationalisation du gardiennage
- Mise aux OM des « petits » encombrants
- Améliorations opérationnelles (facturation, défaut)
- Séparation fer blanc, alu et ferraille
- Optimisation des coûts de déplacement du compost ménager
- Optimisation des frais de location du compacteur

La plupart de ces mesures sont relatives dans les préconisations cantonales ou dans divers articles de presse (voir annexe A).

Une partie de ces mesures se traduisent déjà dans les comptes provisoires 2015 et dans le budget 2016.

Au-delà de ces améliorations concrètes, sur le long terme, la pérennisation des finances face aux fluctuations impliquera d'effectuer une facturation à posteriori de la taxe de base en fonction des coûts réels. Ceci nécessitera une adaptation du règlement.

	Comptes 2014		Comptes 2015		Budget 2016	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	222'942.60	193'517.55	280'718.85	206'070.80	169'370.00	143'000.00
45.301	32'425.50		11'302.00		20'000.00	
45.306	639.25		1'000.00		1'000.00	
45.311	10'784.10		19'857.90		9'000.00	
45.314	14'845.70		18'453.45		9'000.00	
45.318	62.60		52.20		70.00	
45.318.02	33'190.05		18'218.15		25'000.00	
45.318.09	2'146.10		2'108.00		2'000.00	
45.318.11	33'984.80		24'953.85		25'000.00	
45.318.12	8'388.00		2'894.00		5'000.00	
45.318.21	7'654.00		7'250.00		8'000.00	
45.318.31	3'912.45		3'461.00		5'000.00	
45.318.43	137.20					
45.318.69	39.60		226.00		300.00	
45.319.1	15'984.00		3'922.35			
45.322	1'134.60		840.25		1'100.00	
45.331.2	2'900.00				2'900.00	
45.352.1	49'520.65		52'404.70		60'000.00	
45.352.2	5'324.00		4'773.00		4'000.00	
45.352.3			109'000.00			
45.434.1		853.70		1'217.40		1'000.00
45.434.11		23'435.15		134'999.05		25'000.00
45.434.12		3'902.95		4'054.10		4'000.00
45.434.2		48'994.85		62'856.45		80'000.00
45.434.31		3'767.06		2'943.80		3'500.00
45.435		3'468.85				3'500.00
45.436		195.00				
45.485		109'000.00				26'000.00



BASSINS

Communication

Plusieurs recourants invoquent le manque de communication et d'information au sujet de cette taxe.

Cette mesure a fait l'objet d'explications dans le BassInfos (mai 2015), au Conseil (juin 2015), d'un article de presse envoyé avec la facture et aussi directement à la déchetterie lors de diverses représentations de la Municipalité. La problématique générale a aussi été couverte par la presse et les informations du canton.

Si certaines informations peuvent parfois manquer de clarté, la population était informée sur le principe que l'impôt ne pouvait pas servir à financer la déchetterie et qu'un rattrapage exceptionnel de 100.- serait perçu (BassInfos mai 2015).

Situation financière de la déchetterie

L'introduction de la taxe au sac ou au poids en 2013 a changé les habitudes de tous les Vaudois. Partant d'une philosophie inculquée depuis des années par les directives fédérales, qui imposaient le tri à la source, le plastique au plastique, le PET au PET et autres nous pensions que l'introduction de la taxe au sac ou au poids n'allait pas changer le comportement des usagers.

Force a été de constater que les principes du tri ont évolué en fonction de la taxe au kilogramme. En 2013, le déficit a été de plus de 100'000 CHF. Il a été demandé à la Municipalité de régler le financement du déficit sur 2 ans selon les règles comptables validées par la société fiduciaire et l'autorité supérieure (50'000 CHF par année).

Les origines du problème financier: notre récupérateur de compost nous a refusé la matière récupérée car il y avait de toutes sortes de déchets dans le compost (chaussures, ordures ménagères, et autres objets non réglementaires). La Municipalité a pris des mesures antipathiques en fermant la zone compost. En 2014, l'économie de cette mesure s'est montée à 18'298.90 CHF par rapport au résultat de 2013 (51'458.95 CHF). Le système de bons a permis d'établir une statistique qui ne suffit pas à établir des factures incontestables. Nous ne pouvons pas envoyer des factures à certains usagers déclarés et ne pas facturer à d'autres la prestation. Nous devons affiner le système. Pour votre information, nous avons recensé 61 utilisateurs pour la zone compost et nous savons pertinemment que de facturer cette prestation provoquera des recours et des inégalités de traitement. Nous vous laissons imaginer que les factures devraient couvrir un montant de 33'884.80 CHF soit en moyenne 555 CHF par utilisateur recensé.

Pour la partie des encombrants, il y a aussi un problème. Nous retrouvons des objets qui n'ont aucun lien avec la récupération de ce type de déchets. Le montant 2014 s'élève à 33'160.05 CHF. Là aussi les mesures prises par la Municipalité ne permettent pas d'établir une facture sur la base du bon de manière incontestable. Nous avons retrouvé à plusieurs reprises des déchets dans la benne alors que le couvercle était fermé. Tout comme pour le compost, comment établir une demande de financement de 800 CHF pour les personnes ayant utilisé le service. Il s'agira de trouver des solutions sur la zone de libre accès au bois et à la ferraille.

Légalement, le déficit de la déchetterie ne doit pas excéder le 20% des charges et être financé par l'impôt. Pour respecter cette contrainte, la Municipalité se voit obliger d'appliquer ce rattrapage financier sur la base des chiffres 2014 expliqués ci-dessus. Les annexes du règlement stipule que (extrait):

- «14. → Tarifs des taxes à appliquer pour les diverses catégories de déchets (en fonction des montants maximaux figurant dans le règlement)
- Les taxes suivantes sont prélevées:
- • toutes les autres taxes sont liées au tarif d'élimination sans TVA en vigueur le jour de → →
- l'élimination des déchets.
- • 20% des impôts communaux financent les déchets dits de voirie»

Cette adaptation s'élève à 100.00 CHF par adulte et à 50.00 CHF par enfant. Ce montant est déterminé par rapport au déficit, il n'est pas assimilé à une taxe mais à une participation aux frais engendrés par l'élimination des déchets.

D'autres mesures sont à l'étude pour affiner notre modèle et pérenniser la situation.

BassInfos, édition de mai 2015



BASSINS



BASSINS

Déchetterie

Taxation extraordinaire 2014

Historique

- Les comptes de 2014 de la déchetterie présentaient un déficit de 120'000.
- La loi oblige que les comptes de la déchetterie soient équilibrés ; il n'est plus autorisé de combler le déficit par l'impôt communal
- La fiduciaire exige une solution
- La facture de 100.- par habitant permet d'équilibrer les comptes

Depuis :

- La Municipalité a reçu plusieurs recours
- Par un préavis lors du prochain conseil, la Municipalité propose de rembourser les habitants en vendant des actions détenues par la commune

18.04.2015

16

Conseil 23.06.2015

Délai de traitement des recours

Un habitant a exprimé son mécontentement face au délai de traitement de son recours. Son recours a été formulé en mai-juin 2015. La commission a été convoquée en janvier 2016. Il n'a reçu ni accusé de réception, ni de rappel. Les autres recours suivent le même schéma.

La chronologie des événements montre que la Municipalité a cherché des solutions pour résoudre le problème en remboursant les habitants et ne pas avoir besoin de recourir à la commission pour traiter les recours. La cohabitation de ce plan en parallèle des recours a engendré des délais importants de traitement et un manque de communication vis-à-vis des recourants.

La chronologie des événements est la suivante :

- *Mai 2015 : Validation des comptes de fiduciaire et mesure de taxation*
- *Juin : Information au conseil des recours et de la stratégie de remboursement*
- *Été 2015 : Préavis 05-2015 pour rembourser les habitants transmis aux commissions*
- *Sept 2015 : Retrait du préavis lors de la séance du Conseil*
- *Automne 2015 : Vente des actions Romande Energie sur le préavis 04-2015*
- *Décembre: Etude si possible de financer la déchetterie sur la base du préavis 04-2015*
- *Janvier : Convocation de la commission*

Néanmoins, il faut admettre que le traitement des recours aurait dû être plus rapide, que la commission aurait dû être convoquée plus tôt et que les recourants auraient dû être mieux informés des démarches en cours.



BASSINS

Extrait de la note explicative du canton : « Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité »¹

3.4 FINANCEMENT DE L'ÉLIMINATION DES OBJETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont constitués d'objets divers, trop volumineux pour être remis dans les sacs à ordures usuels (max 110 l.), tels que meubles, matelas, et moquettes.

Ces déchets sont destinés à l'incinération, en général après broyage. Il serait donc logique que, comme pour les ordures ménagères, leur élimination soit directement financée par le détenteur, en fonction de la nature du déchet et du coût de son élimination.

Or dans le canton, comme dans la plus grande partie de la Suisse romande, ce coût est le plus souvent financé au moyen de la taxe de base. Outre le manque de cohérence par rapport au principe de causalité, cette pratique encourage la population à déposer un maximum de déchets dans la benne prévue pour les encombrants car elle perçoit cette élimination comme « gratuite » par rapport au coût que représente l'utilisation des sacs taxés. Il en résulte des frais supplémentaires pour la commune, notamment en raison du broyage effectué avant incinération.

DGE-GEODE

Version 1.0 janvier 2015

15

Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité
Note explicative à l'intention des communes valaisannes

De nombreuses communes alémaniques ont introduit un financement particulier pour ce type de déchets, au moyen de vignettes ou selon un tarif unitaire à la pièce, voire selon le poids des objets.

Un tel instrument peut être notamment envisagé par les communes ne parvenant pas à couvrir le 40 % de leurs frais au moyen de la seule taxe au sac ou au poids.

3.5 FINANCEMENT DE L'ÉLIMINATION DES BIODÉCHETS

La gestion des « biodéchets », appelés aussi « organiques », « verts » ou « compostables », constitue souvent une charge importante pour les communes (de l'ordre de 20 à 25 francs par habitant et par an selon des enquêtes réalisées par Infrastructures communales et, respectivement, le canton de Zurich).

Chez nous, ces frais sont le plus souvent financés par le revenu de la taxe de base, alors que, comme pour les déchets encombrants, un financement par le détenteur est assez répandu en Suisse alémanique. Un tel procédé était notamment appliqué en 2009 par la moitié des communes zurichoises collectant ce type de déchets. Il correspond au principe de causalité (qui produit plus, paie plus), encourage le compostage décentralisé de ces déchets et contribue à réduire le niveau de la taxe de base. Le montant doit être soigneusement calculé afin de ne pas dissuader la collecte séparée de ces matières.

Les moyens suivants ont été observés :

- Préparation de la remise des déchets à la collecte (achat de vignettes).
- Facturation de chaque levée de conteneurs (forfait selon le volume de conteneur ou selon le poids des déchets).
- Vidange des conteneurs sur abonnement (p.ex. villes de Fribourg et Zurich).
- Conteneurs munis d'une goulotte avec dispositif de pesage et de paiement (cf. système dénommé « Bio-Klappe »).

Un financement direct paraît particulièrement justifié dans les communes comprenant de nombreux producteurs importants de ce type de déchets (notamment propriétés privées avec de grandes surfaces vertes).

L'introduction d'un tel dispositif constitue également un moyen d'augmenter le taux de financement par des taxes proportionnelles à la quantité de déchets. Selon le système choisi, le financement direct peut être appliqué à partir d'une certaine quantité, admise comme représentative de la production d'un ménage moyen.



BASSINS

🕒 Analyse du cycle de vie (ACV) des plastiques

Depuis l'introduction du principe de causalité à travers la taxe au sac dans grand nombre de communes vaudoises, les ménages demandent que des filières de tri des plastiques soient mises à disposition afin de réduire le volume des déchets incinérés et partant le nombre de sacs utilisés.

Les déchets plastiques peuvent être valorisés principalement par deux filières : le recyclage et l'incinération. Le recyclage permet essentiellement d'économiser de la matière, alors que l'incinération, grâce à la valorisation de l'énergie produite sous forme d'électricité ou de chaleur, permet de remplacer des combustibles fossiles (pétrole, gaz,...). Afin d'évaluer leur pertinence du point de vue environnemental, les périmètres vaudois de gestion des déchets, avec le soutien du Canton de Vaud, ont effectué une analyse de cycle de vie de ces filières (écobilan) pour différents types de plastiques recyclables.

D'un point de vue environnemental, les résultats de cette analyse montrent une faible tendance favorable au recyclage par rapport à l'incinération. Cette situation est directement liée à la qualité du tri et au rendement énergétique de l'usine de valorisation thermique des déchets. Toutefois, l'avantage environnemental constaté doit être mis dans la balance avec les coûts d'une telle collecte séparée des emballages plastiques.

En l'absence d'une taxe anticipée sur les emballages plastiques (sauf pour les bouteilles en PET), les coûts liés à la collecte et à la valorisation des plastiques sont à la charge des communes, respectivement des contribuables. Le surcoût éventuel de la filière de recyclage doit être reporté sur la taxe forfaitaire, complémentaire à la taxe au sac.

Ainsi il convient de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, des flacons ou bouteilles plastiques et du polystyrène expansé et de collecter avec les ordures ménagères les plastiques souillés, les plastiques souples et les plastiques durs de petites dimensions. La consigne peut être formulée comme suit : « Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers ».

Les résultats détaillés de cette étude peuvent être obtenus sur simple demande auprès de notre secrétariat.

🕒 Collecte des plastiques

Une nouvelle installation de tri des plastiques a vu le jour en Suisse romande au mois de septembre dernier. Elle travaillera principalement en collaboration avec PET-Recycling pour trier les lots de PET collectés en Suisse romande. Il n'y a donc pour le moment pas grand-chose de nouveau du côté des plastiques ménagers autres que les flacons que l'on peut

déjà déposer chez les deux grands distributeurs suisses et pour lesquels il paraît donc superflu que les communes mettent en place leurs propres filières.

 Partager 3

Neuchâtel confronté au casse-tête du recyclage du plastique



[Keystone]

Depuis le 1er janvier, les Neuchâtelois sont confrontés très concrètement au casse-tête du recyclage du plastique. Ils ne pourront plus amener tous les types de plastique à la déchetterie. Seul le PET sera encore accepté, ainsi que les autres flacons en plastique, lessive, shampoing, etc. Interview d'Yves Lehmann, chef du Service neuchâtelois de l'énergie et de l'environnement.

 **ECOUTER**

 télécharger

 ajouter à mes playlists



BASSINS

La taxe au poids applique au plus près la causalité directe (la collecte, le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturées à la tonne ; que le détenteur assume sa part des frais au moyen d'une taxe au kilo répond donc à une certaine logique). Elle amène le détenteur à trier en priorité les déchets lourds (biodéchets, verre, papier) et relativise l'importance donnée aux plastiques. Elle présente également certains avantages pour les usagers, qui peuvent employer des sacs noirs ordinaires et s'en défaire sans attendre qu'ils soient tout à fait pleins. 40 communes vaudoises ont opté pour la taxe au poids.

En cas d'activités professionnelles à domicile, la perception d'une taxe de base d'entreprise s'ajoutant à la taxe habitant ou ménage est admise (cf. arrêt du TF 2C_677/2010 concernant une habitante du canton de Neuchâtel exerçant une activité professionnelle à domicile ; dans ce cas-ci, le TF a également admis qu'une taxe forfaitaire de 130 francs par an s'appliquant aux entreprises n'apparaît pas disproportionnée sous l'angle des principes d'équivalence et de la couverture des frais).

L'augmentation de la taxe personnelle ne résout pas le problème de proportionnalité entre les taxes. Il faut chercher à diminuer les charges (partie bleue).

Nous constatons que les dispositions prises pour les entreprises ont engendré une diminution des volumes et des charges financières. Nous avons encore un sérieux problème au niveau des encombrants et du compost.

46 Egouts

Peu de commentaires sont à apporter par rapport à notre budget. Nous avons effectué de l'entretien courant. Les taxes de raccordement sont inférieures à notre budget.

5 Instruction publique

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1 306 772.96	310 299.19	1 276 070.00	335 700.00	30 702.96	-25 400.81
51	Enseignement primaire	917 346.23	309 862.09	880 370.00	335 200.00	0.04	-0.08
52	Enseignement secondaire	367 874.78	0.00	380 000.00	0.00	-0.03	
53	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00		
54	Enseignement ménager	1 950.50	0.00	0.00	0.00		
56	Service médical et dentaire	8 345.10	437.10	8 600.00	500.00	-0.03	-0.13
58	Temples et cultes	11 256.35	0.00	7 100.00	0.00	0.59	

L'annexe indique la nature des dépassements. Il y a eu des dépassements de charges et des diminutions de rentrées financières. Une des diminutions des rentrées est due par le fait que nous n'avons pas 10 classes financées par les frais de conciergerie mais 9.5 par le fait d'une diminution de l'utilisation des classes dites spéciales.



BASSINS

Avec la nouvelle loi scolaire, nous devons rembourser les frais de transports d'élèves (52.366) suivant les classes de 10^{ème} année. Pour votre information, ces élèves peuvent aller à Morges ou sur Lausanne et non plus obligatoirement sur Nyon.

Tableau de comparaison des coûts scolaires

Année	Nombre élèves	Coût par élève
1989	70.5	6229.29
1990	79	7149.67
1991	83	8068.24
1992	87	8980.33
1993	84.5	8681.27
1996	112	7800.00
1998	115	7955.00
2001	132.5	3'502.06
2002	132.5	3'703.58
2003	135	4'220.89
2004	139	4'028.52
2005	146	4'280.82
2006	165	4'146.04
2007	204	3'800.35
2008	202	3'818.56
2009	200	4'675.87
2010	203	4'663.31
2011	207	4'846.32
2012	209.5	3'448.71
2013	222	3'714.04
2014	217.5	4'336.82
2015	202	4'828.51

Le coût d'un élève au secondaire est d'environ 5'331 CHF contre 4'557 CHF en 2014. Si certes la réorganisation influence ce montant, les coûts augmentent.

6 Police

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

L'explication de la participation à la réforme policière a été donnée en 2014. Nous ne commenterons pas plus cette disposition cantonale imposée.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
6	POLICE	256 266.35	2 590.00	250 757.00	1 800.00	5 509.35	790.00
60	Administration	184 400.20	2 590.00	179 757.00	1 800.00	0.03	0.44
63	Police sanitaire	0.00	0.00	0.00	0.00		
65	Défenses contre l'incendie	44 564.50	0.00	40 000.00	0.00	0.11	
66	Protection civile	27 301.65	0.00	31 000.00	0.00	-0.12	



BASSINS

Le dépassement SDIS est lié aux résultats des interventions à la déchetterie avec impossibilité de facturer les frais aux responsables des feux.

Il est à noter que ce contrat n'est pas signé par le SDIS Gland – Serine mais uniquement par la commune de Bassins.

Nous pouvons garantir que la population est protégée dans tous les cas par le SDIS et l'ECA même sans ce contrat. Les travaux sont en cours.

7 Sécurité sociale

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
7	SECURITE SOCIALE	1 412 402.70	0.00	1 411 433.00	0.00	969.70	0.00
71	Service social	1 169 244.45	0.00	1 195 933.00	0.00	-0.02	
72	Prévoyance sociale cantonale	239 859.05	0.00	210 000.00	0.00	0.14	
73	Santé publique	3 299.20	0.00	5 500.00	0.00	-0.40	

Il n'y a pas de commentaires à apporter. Nous sommes impuissants face aux charges de :

71.351 Contribution aide sociale Sans informations au Conseil

72. UAPE

La seconde nature est due à l'augmentation du nombre d'enfants à garder depuis la rentrée scolaire par le système Harmos et le respect strict des normes d'encadrements. Cela se traduit par une augmentation de 38'032.45 CHF par rapport à notre budget malgré le licenciement d'une partie du personnel.

Nous sommes en attente de la reconnaissance FAJE et de son taux de subventionnement. Il a été tenu compte dans les comptes.

Une adaptation forte des tarifs devra être faite en 2016 (rentrée scolaire). Les règlements devront être appliqués à la lettre pour que survive notre réseau.

La question fondamentale consiste à dire ;

Doit-on corriger les prix en cours d'année scolaire en tenant compte du contrat signé par les parents ?

La réponse sera débattue dans le cadre du RAB.



BASSINS

8 Services industriels

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Compte 2015		Budget 2015		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
8	SERVICES INDUSTRIELS	277 377.01	258 912.85	282 225.00	240 500.00	-4 847.99	18 412.85
81	Service des eaux	242 229.31	225 312.85	252 225.00	210 500.00	-0.04	0.07
82	Service électrique	35 147.70	33 600.00	30 000.00	30 000.00	0.17	0.12

L'entretien courant a été effectué sur les réseaux d'eau sous pression et station de pompage.

Comme pour les eaux usées, il faut faire attention que les comptes présentent un équilibre en 2015 mais cela ne sera plus le cas à l'avenir avec les restrictions de la loi sur l'aménagement du territoire.

Crédits extrabudgétaires 2015

Un crédit extrabudgétaire a été accepté par le Conseil Communal en 2015 pour un montant de 178'000 CHF suite aux oppositions du parking de la salle polyvalente.

Conclusion

Les comptes 2015 de la commune de Bassins font apparaître un excédent de charges de **362 572.59 CHF**.

Décision

La Municipalité prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 03/16 du 20 mai 2016,

entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'adopter les comptes communaux pour l'année 2015 tels que présentés,
d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

la Secrétaire :

D. Lohri

M. Noirot



BASSINS

1	ADMINISTRATION GENERALE	
10.300.0	Bureau du conseil communal	Plus que le budget car engagement de secrétaire hors conseil
10.300.1	Commissions du conseil	Pas de commentaire
10.300.2	Syndic et municipaux salaires	Pas de commentaire
10.300.3	Vacations municipalité	Pas de commentaire
10.300.5	Bureau de vote	Plus qu'en 2014 mais dans le budget
10.306	Remboursement de frais	Limitation des prestations externes autorisées recours aux compétences internes et matériel interne
11.301.1	Vacations secretariat	Pas de commentaire
11.306	Remboursement des frais	Idem que 10.306
12.31	Imprimés et fournitures bureau + divers	Idem que 10.306
12.310.1	Notific. commandement de payer	Refacturé par l'Etat au récepteur du commandement
12.311	Achats mobilier et machines de bureau	Limitation voulue par le service financier
12.311.01	Achat de programmes informatiques	Dans le budget
12.314	Contrat maintenance ordinateur programme	Dans le budget et en relation avec 12.311
13.301	Salaires	Nous avons procédé au licenciement de 3 personnes. Nous n'avons pas pu tenir le budget car la présentation des certificats médicaux a retardé les effets financiers. Il faut mettre en relation les indemnités de tiers pour comprendre les mesures. Mais certains conseillers ne veulent pas voir les revenus dans nos explications.
13.303	Cotisations AVS AI APG AC AF	La composition du personnel change chaque année pour les assurances sociales.
13.304	Caisse de retraite	Idem
13.305	Assurance maladie et accidents	Nous sommes en dessous du budget et nous avons reporté dans les 2 lignes supérieures. Une somme totale de 95'000 CHF avait été prévue. Nous y sommes à 99'000 CHF.
13.305.0	Particip. primes AMAC employés	Pas de commentaire
13.305.1	Assurance RC	Pas de commentaire
13.309	Formation et recherche de personnel	Pas de commentaire
13.352	Groupement sécurité du travail	L'augmentation est due à un renouvellement des supports et des documents de l'administration des secteurs de branches.
13.435	Répartition des salaires	Basée sur les feuilles d'heures
14.310.0	Livres journaux enquêtes	A mettre en relation avec la ligne 310.1. Nous sommes dans la cible visée.



BASSINS

14.310.1	Mise à jour des archives	Idem que 310.0
14.317.0	Fête nationale	Restriction sécheresse.
14.317.1	Réceptions diverses	Recherche d'économie et refus d'organisation de séances intercommunales à Bassins pour ne pas gonfler les dépenses.
14.317.2	Cadeaux divers	Pas de commentaires
14.318.00	S.T.I. participation	Pas de commentaire
14.318.01	Révision des comptes	Pas de commentaire
14.318.02	Frais de ports et téléphones	Pas de commentaire
14.318.05	Frais de notaire, avocats	Ce dépassement est dû aux 5 recours et procédures ouvertes contre la commune en matière de constructions, de bail commercial et de bail à ferme. Les recours déchets n'ont pas engendré de frais pour l'instant. Information donnée au Conseil Communal
14.318.8	S.T.I. (enquêtes privées)	Pas de commentaire
14.319	Cotisations et frais divers	Pas de commentaire
14.351.1	Participation transports régionaux	Non dénonciation possible du contrat Rail-Bus information donnée au Conseil Communal.
14.431.0	Permis construire habiter, utiliser	Pas de commentaire si ce n'est que nous entrons dans les effets de la LAT. Il faudra trouver le moyen de financer les taxes pour équilibrer le budget et les comptes à l'avenir.
14.431.2	Location antenne Orange	Pas de commentaire
14.431.3	Emoluments divers	En recherche de financement externe et lié à la prestation. Ce qui fâche des citoyens.
14.435	Ventes et prestations service	Pas de commentaire
16.31	Informations touristiques	Travaux de remplacement de panneaux en prévision de Cluny.
16.319	Taxe séjour pr.off.tourisme	Pas de commentaire
16.322	Intérêts prêt TéléDôle	Pas de commentaire remboursement = diminution des intérêts
16.351	Taxe tourisme à l'Etat	Pas de commentaire
16.406	Taxe de séjour	Pas de commentaire mais de plus en plus de peine à obtenir les chiffres réels des nuitées.
16.406.1	participation TéléDôle	Toujours en attente du transfert des actions à TéléDôle
16.465.0	Taxes séjours camping	Pas de commentaire
2	FINANCES	
20.301.1	Vacations de la boursière	Pas de commentaire
20.306	Autres charges	Pas de commentaire
21.318	Frais de perception des impôts	Pas de commentaire
21.329	Intérêts rémunérateurs	Pas de commentaire
21.329.1	Défalcation et remise d'impôts	Aucune décision municipale n'a accordé de défalcation. C'est la commission d'impôts qui décide.



BASSINS

21.352	Provision débiteurs douteux	Chiffre donné par l'Etat mais qui ne correspond à rien dans la réalité. Vous en trouverez la preuve à la rubrique 21.401.
21.381	Attribution communale	Impôt personnel
21.4	Impôts personnes physiques	Pour une population identique, l'effet de la taxation d'office ou selon les règles de la commission d'impôt du district démontre que l'augmentation d'impôts n'a pas eu l'effet projeté.
21.401	Impôts personnes morales	Nous accusons une différence de 142'152.50 CHF par rapport aux indications obtenues sur la base des commissions d'impôts. Nous sommes totalement démunis face à ces situations pilotées par le canton sans autre information donnée à la commune en anticipation.
21.402	Impôt foncier	La projection a été bonne. Dans la péréquation, il faut prendre garde à ce que l'Etat ramène ce montant à une valeur 1.2 fois inférieur.
21.404	Droits de mutation	Fin de la période de construction à Bassins
21.405	Impôts successions & donations	Pas de commentaire particulier car nous sommes sans influence sur les choses de la vie.
21.406	Impôts sur les chiens & divers	Là aussi l'augmentation de la taxe à susciter quelques commentaires. Heureusement il n'y a pas eu de recours.
21.422	Intérêts moratoires	Pas de commentaire
21.441	Gains immobiliers	Pas de commentaire mais fin du processus de construction à Bassins. Il faudra compenser ces revenus.
22.321	Intérêts dettes court terme	Nous avons séparé les lignes 22.321 et 22.322.2
22.322.0	Intérêts liés au budget	Pas de commentaire
22.322.1	Intérêts frais d'avocats	Pas de commentaire
22.322.2	Intérêts emprunt c/c	Nous avons séparé les lignes 22.321 et 22.322.2
22.322.5	Intérêts emprunt facture sociale	Pas de commentaire
22.352	Compte de péréquation	Nous ne pouvons que regarder les montants arrivés. Toutes les dispositions sont prises pour des corrections qui nécessitent aussi un travail de nos contribuables. Le Bassinfos sur la trésorerie communale et la FAO du 15.4.2016 sont des mesures lancées par la municipalité avec le canton.
22.422.1	Intérêts compte épargne	Pas de commentaire
22.439	Vente action Romande Energie	Mise en place de la décision du Conseil Communal pour trouver des solutions à notre situation compliquée. Nous n'avons pas appauvris la commune par cette opération car les actions ne figuraient pas au bilan donc aucun reproche peut être fait aux autorités politiques législatives et exécutives.
3	DOMAINES ET BATIMENTS	
31.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
31.314.0	Entretien terrains et camping	Pas de commentaire



BASSINS

31.314.3	Entretien camping	Pas de commentaire
31.318	Assurance incendie camping	Pas de commentaire
31.423.0	Produits location terrains	Pas de commentaire
31.423.1	Location camping Jubillet	Pas de commentaire
31.423.2	Camping - utilisation douches	Pas de commentaire
31.423.3	Droits de superficie	Pas de commentaire
32	Forêts	Voir le rapport AGFORS
32.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
31.312	Electricité centrales thermiques	Pas de commentaire
32.314.1	Réfection de chemins forestiers	Nous avons séparé cette ligne du contrat de prestation. Uniquement pour des questions de péréquations futures. Il faut savoir que la forêt a un retour de 1 point alors que les routes ont un plafond à 8.
32.315	Entretien cabane du Peney	Les travaux prévus n'ont pas été faits au vu de la situation financière.
31.315.2	Entretien chaufferies	Pas de commentaire
31.316.1	Variation du stock de bois	Le changement de régime entre le contrat de prestation et le bail à ferme demande que ce stock invendu soit mis à jour et reporté sur le patrimoine communal. En 2016, la vente de ce stock passera par nos comptes et non pas dans ceux de l'AGFORS par le bail.
32.318.0	Honoraires et prestations de service	Pas de commentaire
32.318.03	Charges contrat de gestion	Inférieur au budget en fonction des coupes de bois inférieurs aux prévisions et au déplacement de la rubrique 314.1 et 318.10
32.318.10	honoraires et prestations énergie bois	La gestion du contrat de prestation et du bail reporte les potentiels sur la commune de Bassins et non dans l'enveloppe financière de l'AGFORS et des communes membres.
32.318.6	Assurance incendie cabane Le Peney	Pas de commentaire
32.318.7	Assurance incendie centrale thermique	Pas de commentaire
32.318.61	Travaux pour l'accueil en forêt et divers	Pas de commentaire
32.319	Cotisations A.F.V.	Passage de contrat de prestation à bail à ferme
32.319.1	Réduction s/impôt préalable	Pas de commentaire
32.322	Intérêts chaufferie	Pas de commentaire
32.322.1	intérêts entretien sylviculture	Pas de commentaire
32.331.6	Amortissement chaufferie	Pas de commentaire
32.422.1	Dividende AGFORS	Pas de commentaire



BASSINS

32.423	Location places de bois et divers	Pas de commentaire
32.423.1	Location cabane Le Peney	Pas de commentaire
32.435	Recettes forestières	Prestations communales refacturées aux tiers
32.435.3	Recettes contrat de gestion	A mettre en relation avec les charges du contrat de prestation.
32.435.4	Variation du stock de bois	Effet contrat -bail
32.435.10	Vente énergie	Mauvaise année pour la vente du bois de chauffage. A l'avenir il sera indispensable de trouver des solutions.
32.451.0	Subventions du contrat de gestion	L'augmentation pourrait être ventilée en fonction des charges spécifiques du bois de feu ou de service ou du chauffage à distance.
32.451.2	Subventions cantonale	
321	Pâturages et chalets	
321.301	Entretien des clôtures et fournitures	Pas de commentaire
321.301.1	Prestations salariales	Pas de commentaire
321.314	Entretien des chalets et pâturages	Un problème de respect de l'ECA au chalet des Pralets a nécessité la pose de nouveaux conduits de cheminée pour tous les poêles à bois. Il s'agit de la vie des personnes qui dorment dans le chalet en hiver et on ne tenait pas à jouer sur la sécurité pour respecter le budget.
321.314.1	Réfection murets	Correspond à notre engagement et aux demandes de motions.
321.314.2	Entretien sources et eaux	Pas de commentaire
321.314.4	Participation entretien du Crôt	Fin d'une opération d'aide sociale pour remettre le chalet et le pâturage à disposition des nouveaux amodiataires en incluant certains frais administratifs du SCB.
321.318	Assurance incendie chalets	Pas de commentaire
321.322	Intérêts toiture Dunanche	Pas de commentaire
321.322.1	Intérêts citernes	Pas de commentaire
321.331.2	Amort.toiture Dunanche 2ème crédit	Pas de commentaire
321.331.5	Amortissement citerne	Pas de commentaire
321.423	Produit des fermages	Pas de commentaire
321.425.1	Vente de pierres du Jura	Suite à une interpellation de personnes prenant des pierres.
321.451	Part subside rétrocedée	Affaire article 109 de l'ordonnance des paiements directs pour l'estivage.
321.451.1	Part. Etat murs les Pralets	Pas de commentaire
321.465	Participation des amodiataires aux clôtures	Inclus dans les dispositions statutaires du SCB.
35	Bâtiments communaux	
35.301.2	Prestations salariales	Pas de commentaire



BASSINS

35.306	Indemnité et remboursement de frais	Pas de commentaire
35.311.1	Achat vaisselle et café	Pas de commentaire
35.312.0	Electricité bâtiments	Pas de commentaire
35.312.2	Chauffage bâtiments communaux	Loin des prévisions erreur
35.312.3	Frais électricité téléphone et assurance local du feu	Pas de commentaire
35.313	Produits de nettoyage + fournitures	Pas de commentaire
35.314	Entretien et rénovation des bâtiments	Pas de commentaire
35.318	Assurance des bâtiments	Salle polyvalente
35.322.2	Intérêts réfection stand de tir	Pas de commentaire
35.322.3	Intérêts réfection fontaines	Pas de commentaire
35.322.4	Intérêts salle de gymnastique VD1	Pas de commentaire
35.322.5	Intérêts cuisine UAPE	Nouvelle rubrique
36.331	Amortissement nouvelle classe JDF II	Pas de commentaire
36.331.0	Amortissement crédit étude salle de gym	Pas de commentaire
35.331.1	Amortissement transformation stand de tir	Pas de commentaire
35.331.3	Amortissement aménagement classe	Pas de commentaire
35.331.5	Amortissement crédit étude collège	Pas de commentaire
35.331.8	Amortissement projet transformation battoir	Fini en 2014 avant budget et cuisine UAPE prise partiellement sur la ligne
35.423.0	Location auberge communale	Modification des libellés
35.423.1	Location appartement haut	Pas de commentaire
35.423.2	Location appartement milieu	Pas de commentaire
35.427.0	Location - appartement collège	Pas de commentaire
35.427.10	Location - stand de tir	Pas de commentaire
35.427.2	Location - salle polyvalente	Pas de commentaire si ce n'est que les personnes louent la salle sans faire partie d'une société. Le football GBG vient en hiver.
35.427.4	Location - salle communale	Pas de commentaire
35.427.5	Location - arsenal	Pas de commentaire
35.427.7	Location et dégâts vaisselle	Pas de commentaire
35.435	Vente et prestations service	Pas de commentaire



BASSINS

35.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire
4	TRAVAUX	
42.318	Honoraires divers	Pas de commentaire
43.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
43.306	Indemnités employé communal	Pas de commentaire
43.311	Achat de machines et fournitures	Pas de commentaire
43.312.1	Carburant pour véhicules	Pas de commentaire
43.313	Entretien et fournitures pour les routes	Pas de commentaire
43.314.0	Déneigement des routes	Voir rapport.
43.314.1	Sécurité routière	Pas de commentaire
43.315.1	Entretien du véhicule	Pas de commentaire
43.318	Assurance RC + taxes	Pas de commentaire
43.322	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.1	Intérêts travaux équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.2	intérêt îlot Cézille	Pas de commentaire
43.322.3	intérêt chemin Chaney Dessous	Pas de commentaire
43.322.4	intérêt chemin Bataille	Pas de commentaire
43.322.5	intérêts rue du pelaz	Pas de commentaire
43.322.6	intérêts modération trafic carrefour Croix	Pas de commentaire
43.322.7	intérêts trottoir la Croix	Pas reporté
43.331.2	Amortissement équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.331.4	Amortissement îlot et trottoir Cézille	Pas de commentaire
43.331.5	Amortissement réfection chemin Bataille	Pas de commentaire
43.331.6	Amortissement réfection ch. Chaney-Dessous	Pas de commentaire
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelaz	Pas de commentaire
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	Pas de commentaire
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	Pas de commentaire
43.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire



BASSINS

44.301	Entretien cimetière et parc	Pas de commentaire
44.301.1	Prestations salariales	Pas de commentaire
44.313	Fournitures (fleurs, divers)	Pas de commentaire
44.313.1	Entretien place sport et jeux	Pas de commentaire
44.313.3	Entretien espace Gasser	Pas de commentaire
44.318	Chemin des Toblerones	Pas de commentaire
44.411	Concession cimetière	Aléas de la vie
45.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
45.306	Formation et cotisations	Pas de commentaire
45.311	Entretien conteneurs et divers	Mise en ordre des systèmes de pesée
45.314	Mise en ordre de la déchetterie	Mise en ordre du compost
45.318	Assurance incendie hangar	Pas de commentaire
45.318.02	Déchets encombrants	Les mesures prises ont un effet direct
45.318.09	Déchets carnés	Pas de commentaire
45.318.11	Déchets compostables	Idem 45.318.02
45.318.12	Déchets inertes	fermeture
45.318.21	Papier et carton	Il n'y a pas eu que du papier et des cartons surtaxe pour déchets non appropriés
45.318.31	Verre	Pas de commentaire
45.318.43	Pneus	Effet des mesures de fermeture
45.318.69	Toutes huiles usées	Pas de commentaire
45.319	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
45.322	Intérêts contrôle d'accès	Pas de commentaire
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	Pas de commentaire
45.352.1	Ordures ménagères (SADEC)	Pas de commentaire
45.352.2	Participation frais SADEC	Pas de commentaire
45.365	Annulation provision couverture déficit	Effet de la couverture de déficit 2014
45.434.1	Taxe déchets carnés	Pas de commentaire si ce n'est que nous constatons toujours plus d'augmentation
45.434.11	Recette taxes habitants forfait	Avec la facturation des compléments de taxe dite spéciale et évidemment contestée par une minorité qui ne veut pas admettre que les impôts ne peuvent pas payer ce déficit et que la taxe personnelle a des limites (proportion 40%)
45.434.12	Recette taxes entreprise forfait	Pas de commentaire



BASSINS

45.434.2	Taxes récupération décharge	Les effets des refacturations sont sur 4 mois.
45.434.31	Récupération papiers, ferraille	Pas de commentaire
45.435	Vente de verre cassé	Pas de commentaire
45.436	Indemnité de tiers	Restitution en fonction des différentes entrées financières prélevées aux habitants aux détenteurs de chiens et autres.
46.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
46.314	Entretien des égouts	Pas de commentaire
46.318	Frais d'étude et surveillance	Economie volontaire
46.319.1	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
46.322	Intérêts emprunt E.U.	Pas de commentaire
46.322.01	Intérêts collecteur Les Fontaines	Pas de commentaire
46.322.02	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
46.322.03	int Collecteurs les Sorbiers	Pas de commentaire
46.322.04	int traitement eaux Geny	Pas de commentaire
46.322.05	intérêts travaux PGEE	Pas de commentaire
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	Pas de commentaire
46.331.1	Amortissement collecteur les Fontaines	Pas de commentaire
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	Pas de commentaire
46.331.3	Amortissement collecteur siaux-sorbiers	Pas activé
46.331.4	Amortissement travaux le Gény	Pas de commentaire
46.352	Contribution à l'APEC	Pas de commentaire
46.434.0	Taxes d'introduction	Dernières rentrées à compenser dans le futur
46.434.1	Taxes d'épuration	Diminution de la consommation d'eau et période de relevé plus courte
51.3	Patrouilleurs scolaires et prix promotions	Pas de commentaire
51.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
51.331	Amortissement école	Pas de commentaire
51.352.0	Part.charges comm. group.scol.	Pas de commentaire



BASSINS

51.352.4	Participation charges établissement de Bassins	Report des charges différents depuis pôle 1p-4p. annonce faite au Conseil Communal 12.15
51.352.5	Retour part scolaire piscine SA	Pas de commentaire
51.452.1	Rétrocession établissement de Bassins	Pas de commentaire salle en moins occupée
51.48	Prélèvement sur fonds de réserve "prix Esplanade"	double usage car élèves ex-aequo.
52	Enseignement secondaire	
52.352.2	Part. charges comm. Établis. Begnins	Moins d'élèves car 9s-11s avant il y avait 5 niveaux pris en compte dans la répartition des frais
52.366	Frais de transports remboursés	Nouvelle loi sur les remboursements des élèves de 10 ^{ème} année à charge des communes
54	Enseignement ménager	
54.351	Contribution office orientation professionnelle	Pas de commentaire car nous avons des discussions à ce sujet entre les communes et l'Etat
56	Service médical et dentaire	
56.319	Soins facturés	Pas de commentaire
56.352	Contrib.clinique dent. interc.	Pas de commentaire
56.432	Soins dentaires remb. parents	Pas de commentaire
58	Temples et cultes	
58.301	Traitement de l'organiste	Pas de commentaire
58.318	Entretien ustensiles de communion	Pas de commentaire
58.318.1	Réfection orgue	
58.352.2	Participation Eglise catholique Begnins travaux	
58.365	Contributions pour les églises	En fonction des églises de Begnins et autres confessions
6	POLICE	
60.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
60.313	Signalisation routière	Pas de commentaire
60.352	Participation loyer place marché + frais divers	Pas de commentaire
60.352.1	Réforme policière	Pas de commentaire si ce n'est que c'est toujours à la hausse pour une prestation faible. Pourquoi ne pose-t-on pas un recours contre l'Etat pour justifier la prestation ?
60.427	Location place de parc	Effet de l'amendement budget
65.301.3	Soldes interventions	Facture pour prestations à la déchetterie impossible de refacturer à moins d'y mettre à la déchetterie



BASSINS

65.315	Participation SDIS	Pas de commentaire
66.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
66.352.01	Part.assoc.but multiples Nyon	Pas de commentaire
7	SECURITE SOCIALE	
71.351	Contribution aide sociale	Pas de commentaire et on paye des impôts cantonaux pourquoi n'ose-t-on pas faire recours comme les citoyens le font suite aux décisions municipales ?
71.351.3	Régionalisation action sociale	Pas de commentaire
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén	Pas de commentaire mais cela grimpe
72.318.3	Résultat du compte UAPE et repas	Au-dessus du budget et en attente d'un retour de subvention FAJE. La politique tarifaire sera revue de manière drastique.
72.319	Cotisations,dons,subventions	Pas de commentaire
73.365.2	Centre funéraire	Pas de commentaire
8	SERVICES INDUSTRIELS	
81.301.1	Prestations salariales	Pas de commentaire
81.311	Achat et entretien compteurs	Pas de commentaire fin des constructions en masse
81.312	Consommation d'électricité pompage	Année sèche et nécessitant un pompage plus important qu'en 2014
81.312.1	Carburant et entretien véhicules	Pas de commentaire
81.314.0	Entretien du réseau et hydrantes	Pas de commentaire
81.315	Entretien station pompage	Pas de commentaire voir l'ensemble des 2 lignes budgétaires
81.318	Analyses d'eau	Pas de commentaire
81.318.1	Assurance incendie station pompage	Pas de commentaire
81.318.2	Zones de protection forestières	Pas de commentaire
81.318.3	Concessions	Pas de commentaire
81.318.4	Abonnement Télépage	Pas de commentaire
81.319.1	Réduction s/impôt préalable	Pas de commentaire
81.321	Intérêts emprunt La Bataille	Pas de commentaire
81.321.1	Intérêts réservoir Siaux	Pas de commentaire
81.321.2	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
81.321.3	intérêts transformation réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.321.4	intérêts les Plattets - Trappe	Pas de commentaire
81.321.5	intérêts eau Bassins - La Cézille	Pas de commentaire



BASSINS

81.331.1	Amortissement station pompage	Pas de commentaire
81.331.2	Amortissement bouclage eau Raulan-Burtigny	Pas de commentaire
81.331.3	Amortissement route des Montagnes	Pas de commentaire
81.331.5	Amortissement Siaux-Sorbiers	Pas de commentaire
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	Pas de commentaire
81.331.7	Amortissement conduite Plattets - Trappe	Pas de commentaire
81.331.8	Amortissement transfo réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.434	Taxes de raccordement réseau	Fin des taxes
81.435	Vente d'eau Bassins	Diminution de la vente d'eau et période de relevé plus courte
81.435.3	Vente d'eau communes	Pas de commentaire
82.312	Achat énergie éclairage public	Pas de commentaire
82.314	Entretien éclairage public	Pas de commentaire
82.425	Revenus part CVE	Pas de commentaire

Informations complémentaires

		Comptes	Comptes	Budget	Budget	Comptes	Comptes
		Année 15	Jour 15	Année 15	Jour 15	Année 14	Jour 14
intérêts	CHF	333 123.43	912.67	300 010.00	821.95	301 305.00	825.49
amortissements	CHF	402 745.00	1 103.41	407 565.00	1 116.62	408 425.00	1 118.97
TOTAL	CHF	735 868.43	2 016.08	707 575.00	1 938.56	709 730.00	1 944.47



BASSINS

AGFORS

COMMUNE DE BASSINS GESTION DES FORÊTS

CONTRAT DE GESTION
ANNÉE 2015



Groupement forestier de La Serine
Rte des Montagnes 35
1261 Marchéby
info@agfors.ch
www.agfors.ch



Lignum - 10-0230



PEFC
PROMOUVRE
L'USAGE DE BOIS
ET DE PRODUITS EN BOIS
D'ORIGINE RESPONSABLE



FSC
FORÊTS RESPONSABLES
PRODUITS EN BOIS
ET DE PRODUITS EN BOIS
D'ORIGINE RESPONSABLE



BASSINS



Préambule

Franc fort, été caniculaire et vent tempétueux ont fait partie des facteurs d'influence de l'entretien des forêts communales durant cette année 2015. Les difficultés de l'économie forestière nous obligent à s'adapter continuellement, à modifier nos habitudes et faire évoluer nos méthodes de gestion pour une utilisation judicieuse des deniers publics.

Le présent rapport porte sur le résultat du contrat de gestion. Les éléments spécifiques de la gestion forestière sont intégrés dans la comptabilité communale et répartis dans les comptes selon la méthodologie choisie par la Municipalité.

Les chiffres sont issus de la comptabilité financière tenue par la Groupement forestier et du résultat de la statistique forestière établie par le garde forestier.

Le Groupement forestier remercie la Commune de Bassins et sa Municipalité pour sa confiance et l'intérêt soutenu qu'elle porte à la gestion de son patrimoine forestier.

Amaury Annen



BASSINS

Récolte de bois

La fin du taux plancher (euro-CHF) a eu pour conséquence une chute de 15 à 20 % des prix de vente du bois d'œuvre destiné à la construction. Dans ce cadre, la décision a été prise de limiter la récolte de bois au strict minimum en répondant uniquement aux commandes de notre coopérative La Forestière.

Possibilité de récolte	Volume récolté 2015	Différence
5'980 M ^{3t}	3'350 M ^{3t}	2'630 M ^{3t}

Cette stratégie a deux conséquences sur les comptes :

1. Diminution des revenus provenant de la vente des bois
2. Diminution des charges de la récolte de bois

Produits des ventes de bois (extrait)

Assortiments	Chiffre d'affaires	Budget	Comparatif
Bois d'œuvre	CHF 157'079	CHF 247'240	CHF 254'001
Bois	CHF 73'762	CHF 77'843	CHF 64'256
Autres ventes de bois	CHF 1'685	CHF 0	CHF 0

Charges de récolte de bois(extrait)

Type de travaux	Charges	Budget	Comparatif
Récolte de bois	CHF 146'618	CHF 237'229	CHF 211'225
Exploitation	CHF 17'471	CHF 2'621	CHF 19'174

Le détail des résultats peut être consulté dans le PP du contrat de gestion (comptes de pertes et profits)

Soins à la jeune forêt

La Commune maintient son effort pour assurer l'entretien de ses jeunes forêts. Dans ce cadre les diverses actions réalisées sont :

1. Plantation de 800 jeunes arbres
2. Entretien de 75.45 hectares de jeune forêt
3. Protection contre le gibier (Cerf)

Type de travaux	Charges	Budget	Comparatif
Achat de plants	CHF 1'507	CHF 2'000	CHF 0
Soins à la jeune forêt	CHF 29'044	CHF 40'000	CHF 26'018
Travaux de plantation	CHF 1'978	CHF 3'186	CHF 0
Protection contre le gibier	CHF 2'017	CHF 4'000	CHF 0



BASSINS

Les travaux ont été réalisés dans le cadre des mesures subventionnées proposées par le Canton. L'évolution des méthodes d'entretien des jeunes forêts a permis de réaliser des travaux économes en maintenant les objectifs fixés dans le plan de gestion.

Entretien des chemins forestiers

La Commune possède plus de 36 kilomètres de chemins forestiers et d'alpages. L'entretien nécessaire de ces chemins est réalisé comme suit :

1. Entretien courant -> nettoyage des rigoles, sorties d'eaux, etc. Ce travail est réalisé par notre équipe forestière.
2. Réfection -> travaux consistant à remettre en forme un chemin qui est dégradé par le temps et par l'usure causée par le météo et le passage des véhicules.

Type de travaux	Charges 2015		Budget 2015		Comparatif 2014	
Entretien courant	CHF	11'043	CHF	10'000	CHF	4'231
Réfection	CHF	11'218	CHF	45'000	CHF	11'500

L'état des chemins forestiers n'est pas bon.

Le budget de CHF 45'000 n'a pas été utilisé dans son entier, dans le but de limiter les charges d'exploitation.

Subventions forestières

Le régime des subventions forestières allouées aux propriétaires est régi par le programme RPT 2012-2015. Celui-ci a pris fin au 31.12.2015 et a permis à la Commune d'encaisser des subventions dans plusieurs domaines :

1. Soins à la jeune forêt dans le domaine des forêts de production.
2. Soins à la jeune forêt dans le domaine de mesures intégrées pour la conservation des espèces et la production de bois.
3. Mesures en faveur de la biodiversité (arbres-habitats et îlots de sénescence).

La fin de la période RPT a permis d'obtenir des réajustements et des soldes de décomptes qui ont apporté un supplément de subventions non négligeable.

Type de subvention	Subventions 2015		Budget 2015		Comparatif 2014	
Soins à la jeune forêt (1&2)	CHF	94'105	CHF	36'500	CHF	32'891
Biodiversité arbres – habitats*	CHF	81'200	CHF	0	CHF	18'692
Biodiversité îlots de sénescence*	CHF	25'516	CHF	0	CHF	0

*A noter que les subventions pour la biodiversité (arbres-habitats & îlots de sénescence) sont attribuées au fonds de réserve au bilan, compte N° 9281.2. Elles n'apparaissent pas dans le contrat de gestion.



BASSINS

Résultat du contrat de gestion

Le contrat de gestion se termine sur un résultat positif de CHF 68'403 qui a été versé à la Commune. Le contrat de gestion permet d'avoir un regard précis de la gestion forestière du patrimoine communal, ceci sans interférence avec la comptabilité communale qui a sa propre méthodologie d'attribution des charges et recettes en fonction de la péréquation cantonale et du choix de La Municipalité.

Contrat de gestion Commune de Bassins (chiffres arrondis)

		COMPTES	
		2015	
		CHARGES	PRODUITS
3 CHIFFRES D'AFFAIRE PROVENANT DES VENTES ET PRODUITS			335'439
	30 VENTE DE BOIS DE SERVICE		157'079
	31 VENTE DE BOIS ENERGIE		73'782
	32 VENTE DE BOIS D'INDUSTRIE		-
	33 AUTRES VENTES DE BOIS		1'685
	34 AUTRES PRODUITS		8'787
	38 SUBVENTIONS		94'105
4 CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION		256'713	
	40 CHARGES DE FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'507	
	41 CHARGES DE TRAVAUX FORESTIERS	210'337	
	42 CHARGES DE TRAVAUX SYLVO-PASTORAUX	6'078	
	43 CHARGES D'ENTRETIEN DE LA DESSERTTE	23'944	
	44 CHARGES DE TRAVAUX D'ACCUEIL EN FORÊT	1'754	
	45 CHARGES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS	-	
	46 AUTRES CHARGES DE PRODUCTION	13'092	
6 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		10'324	
	60 CHARGES D'ADMINISTRATION ET BÂTIMENTS	4'492	
	67 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'831	
P& P Exploitation		267'036	335'439
EXCEDENT		68'403	

Conclusion

Malgré une année mouvementée au niveau des revenus provenant de la vente des bois, le résultat du contrat de gestion est satisfaisant et les charges sont bien maîtrisées. Je remercie la Commune de Bassins pour la confiance qu'elle me témoigne.

Je reste à disposition pour toutes questions relatives à la gestion forestière et une visite de vos forêts.

Amaury Annen